PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 5 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 5 juin 2023 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté

Absence(s) : Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 123.06.2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1 Ouverture de la séance

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 23 mai 2023

4. Rapport d'activités du conseil

4,1 Administration et développement

4.1.1 Présentation et dépôt des états financiers 2022

4.1.2 Dépôt du rapport aux citoyens sur les faits saillants 2022 et du vérificateur externe et modalités de diffusion

4.1.3 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 mai au 5 juin 2023

4.1.4 Renouvellement du contrat d'assurance de la Ville auprès du Fonds des assurances des Municipalités du Québec

4.1.5 Autorisation versement des compensations aux associations de chalets en lien avec le programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

4.1.6 Confirmation de présences au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 28 au 30 septembre 2023 et autorisation des frais inhérents

4.1.7 Autorisation de travaux à l'Association du 3e Chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

4.1.8 Adoption de la Charte d'engagement d'inclusion et d'ouverture à la diversité culturelle au Lac-Saint-Jean

4.1.9 Versement d'une aide financière à Simon Émond, artiste photographe pour la réalisation d'activités culturelles à l'international en vertu de la Loi sur les compétences municipales

4.1.10 Autorisation de signataires — Amendement no 2 à l'entente de service aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

4,2 Gestion du territoire

4.2.1 Adoption du Règlement nº 314-2023 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restauration

4.2.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 315-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 25-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables à la tarification de certains certificats

4.2.3 Octroi d'un contrat pour l'entretien des espaces verts et des plates-bandes au site de l'Arboretum

4.2.4 Demande de dérogation mineure 189-2023, 46, rue de la Plaine

4.2.5 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec — Nutrinor Coopérative agroalimentaire du Lac-Saint-Jean

4.2.6 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offre sur le Système électronique des appels d'offres — Pavage de la rue Mathieu — Appropriation au surplus affecté à la vente des terrains

4.2.7 Octroi d'un contrat à la compagnie 9027-5561 Québec inc. (Construction et Excavation RD) — Installations de bornes de recharge au parc municipal

4.2.8 Octroi d'un contrat aux Graviers Donckin Simard et fils inc. — Travaux de remblai route Saint-Isidore — Appropriation au fonds carrières et sablières

4.2.9 Octroi d'un contrat à la Quincaillerie Tremblay Laroche inc. — Acquisition de clôtures à neige

4.2.10 Octroi d'un contrat à Cam-Trac Sag-Lac inc. (Zone Kubota) — Réparation d'un véhicule-outil motorisé 4 x 4 (Mule)

4.2.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local — Résolution attestant de la véracité des frais encourus

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Autorisation pour la mise en œuvre du circuit touristique « Tour du Lac-Saint-Jean »

4.3.2 Octroi de contrat à SPO Électrique inc. — Remplacement d'une partie de l'éclairage du bâtiment annexe à l'aréna, de l'aire de services et des chambres de joueurs – Appropriation au surplus accumulé

4.3.3 Autorisation de signataire — Entente portant sur les conditions organisationnelles entre les associations de hockey mineur de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno et Alma

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5 Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

6,1 Motion de félicitations en faveur de Mme Amélie Fortin

7 Période de questions des citoyens

8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **124.06.2023** **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2023**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 23 mai 2023 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 23 mai 2023 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

_____

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **125.06.2023** **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2022 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

	États financiers avant consolidation	***États financiers après consolidation***
Total des revenus de fonctionnement	7 962 917 $	7 976 248 $
Total des charges	8 664 769 $	8 717 159 $
Conciliation à des fins fiscales	899 424 $	965 026 $
Surplus de l'exercice	***197 572 $***	***224 115 $***

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **126.06.2023** **DÉPÔT DU RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS 2022 ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET MODALITÉS DE DIFFUSION**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De confirmer le dépôt du rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe ;

Que ce rapport soit diffusé sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, lequel sera publié sur le site internet et la page Facebook de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **127.06.2023** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 2 MAI AU 5 JUIN 2023**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

_____
Marie-Hélène Boily
Directrice générale et trésorière

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 mai au 5 juin 2023 laquelle totalise la somme de 483 086,91 $. Ces comptes ont été payés conformément au règlement nº 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **128.06.2023** **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA VILLE AUPRÈS DU FONDS DES ASSURANCES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De renouveler auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le contrat d'assurance de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour la somme de 154 355,99 $ incluant les taxes applicables, dont le contrat a été accordé au Fonds des assurances des Municipalités du Québec. La durée du contrat est du 1er juillet 2023 au 1er juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **129.06.2023** **AUTORISATION VERSEMENT DES COMPENSATIONS AUX ASSOCIATIONS DE CHALETS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser à verser pour l'année 2023 la somme de 179 934 $ $ dont la compensation est établie à 16,63 % à être répartie à l'ensemble des associations de chalets, le tout en conformité avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **130.06.2023** **CONFIRMATION DE PRÉSENCES AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023 ET AUTORISATION DES FRAIS INHÉRENTS**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De confirmer la présence de M. Hervey Tremblay et M. Sylvain Lavoie, au 81e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au

30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec et d'autoriser des frais inhérents à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **131.06.2023** **AUTORISATION DE TRAVAUX À L'ASSOCIATION DU 3E CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

Considérant que cet article prévoit que suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs ;

Considérant que l'Association des propriétaires de chalets du 3e chemin, dans une correspondance du 23 mai 2023, désire se prévaloir de ce fonds afin de réaliser des travaux électriques de réparation de 2 luminaires suite aux événements des 23 et 24 décembre au montant de 1 985 $ plus les taxes applicables ;

Considérant que l'Association dispose d'une somme de 3 608 $ dans ce fonds.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter les travaux soumis par l'Association des propriétaires de chalets du 3e Chemin et le versement d'une somme de 1 985 $ plus les taxes applicables le tout conditionnel aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses à être produits annuellement.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **132.06.2023** **ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT D'INCLUSION ET D'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ CULTURELLE AU LAC-SAINT-JEAN**

Considérant que nous adhérons aux valeurs d'égalité entre les personnes, d'ouverture envers les autres, de tolérance envers la différence et d'acceptation de la diversité sous toutes ses formes ;

Considérant que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

Considérant que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

Considérant que l'égalité est non seulement une obligation légale, mais aussi notre responsabilité à toutes et tous ;

Considérant que des gestes d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que par la présente *Charte d'engagement d'inclusion et d'ouverture à la diversité culturelle au Lac-Saint-Jean,* la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion et de les promouvoir dans nos interventions ;
- Sensibiliser et former notre personnel aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité en fonction des ressources disponibles ;
- Ne tolérer aucune forme de discrimination et soutenir les personnes qui en sont victimes selon les moyens disponibles (ex. : écoute active, référencement, politiques internes, etc.) ;

- Questionner et corriger au besoin nos pratiques et procédures afin d'écarter toute forme de discrimination directe ou indirecte ;
- Afficher cette charte pour démontrer notre engagement et notre soutien auprès des personnes issues de la diversité culturelle.
- Par la signature de cette charte, nous, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, nous engageons à respecter tous ces engagements, ainsi que de les communiquer à notre personnel.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **133.06.2023** **VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À SIMON ÉMOND, ARTISTE PHOTOGRAPHE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS CULTURELLES À L'INTERNATIONALE EN VERTU DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

Considérant que Simon Émond, artiste photographe, résident à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a été sélectionné afin de faire partie de trois expositions qui auront lieu au courant de l'année 2023, dont une à la Biosphère de Montréal organisée par la Fondation Riopelle, une deuxième au Portugal dans le cadre du festival international d'art visuel et de photographie Encontros Da Imagem et une troisème au Congo pour les jeux de la francophonie ;

Considérant qu'une demande d'aide financière de 5 000 $ a été adressée à la Ville afin de rendre possible une grande opportunité pour sa carrière ;

Considérant que cette somme servira à couvrir les frais de création, d'encadrements, d'impression des œuvres ainsi que la livraison et les déplacements ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire se positionner comme un acteur important dans le milieu culturel ;

Considérant que l'artiste agit souvent comme ambassadeur de sa ville et permettra de faire découvrir le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix dans un cadre touristique.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à Simon Émond une aide financière d'une somme de 5 000 $ afin de couvrir les divers frais de sa représentation à trois expositions qui auront lieu au courant de l'année 2023, et ce, en vertu du premier alinéa de l'article 90, du premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 91 et du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales.*

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **134.06.2023** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — AMENDEMENT NO 2 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. André Fortin, maire et Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'amendement N° 2 à l'entente de service aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Adoptée à l'unanimité

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **135.06.2023** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 314-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX COMMERCES SAISONNIERS DE RESTAURATION**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'adopter le Règlement nº 314-2023 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restauration. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 315-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 25-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA TARIFICATION DE CERTAINS CERTIFICATS**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 315-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 25-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables à la tarification de certains certificats.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.2.3 **136.06.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES PLATES-BANDES AU SITE DE L'ARBORETUM**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder un contrat pour l'entretien des espaces verts et des plates-bandes au site de l'Arboretum pour l'été 2023 à M. Denis Labonté pour la somme de 17 300 $ tel que décrit dans l'offre de service du 15 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **137.06.2023** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 189-2023, 46, RUE DE LA PLAINE**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure nº 189-2023 soumise par M. Réjean Belley visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 1,74 mètre d'un autre bâtiment accessoire sur son emplacement, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 2 mètres, soit une dérogation de 0,26 mètre.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 26/04/2023) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- D'accepter la demande de dérogation mineure nº 189-2023 déposée par M. Réjean Belley visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 1,74 mètre d'un autre bâtiment accessoire sur son emplacement, alors que la réglementation municipale demande un minimum de 2 mètres, soit une dérogation de 0,26 mètre.

- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **138.06.2023** **DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC — NUTRINOR COOPÉRATIVE AGROALIMENTAIRE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

Considérant que Nutrinor Coopérative agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean possède actuellement un pondoir sur le lot 5 269 278 (rang du Poste), mais des travaux d'amélioration doivent y être apportés afin de répondre aux normes à venir` ;

Considérant que l'emplacement actuel étant cependant contraignant, l'entreprise désire plutôt se porter acquéreur d'une partie de terrain appartenant à Groupe Avinor Inc., pour y construire de nouvelles installations répondant aux normes ;

Considérant que le site du lot 5 269 278 pourra quant à lui être réaménagé et servir à l'élevage de poulets à griller ;

Considérant que le projet nécessite au préalable une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix doit formuler une recommandation à la Commission à ce sujet.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale et qu'elle n'implique aucune utilisation autre qu'agricole ;

Considérant que la demande permettra la mise aux normes et l'expansion d'une entreprise agricole ;

Considérant que la demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'agriculture dans ce secteur et que la superficie demandée se prête bien à la mise en place d'un pondoir.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'appuyer la demande de Nutrinor Coopérative agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean de se porter acquéreur d'une partie de terrain appartenant à Groupe Avinor Inc., pour y construire de nouvelles installations répondant aux normes.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **139.06.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES — PAVAGE DE LA RUE MATHIEU — APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ PROVENANT DE LA VENTE DES TERRAINS**

Considérant l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique des appels d'offres le 17 mai 2023 pour le pavage de la rue Mathieu ;

Considérant que suite à cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Construction Rock Dufour inc.	Jonquière	172 015,36 $
Asphalte Ultra inc.	Saint-Bruno	188 225,57 $
Transport Dany Gagnon	Alma	287 142,84 $

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour le pavage de la rue Mathieu au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Rock Dufour inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit ;

Que cette somme soit appropriée au surplus affecté provenant de la vente des terrains.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **140.06.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE 9027-5561 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION ET EXCAVATION RD) — INSTALLATIONS DE BORNES DE RECHARGE AU PARC MUNICIPAL**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder à la compagnie 9027-5561 Québec inc. (Construction et Excavation RD) un contrat d'installation de deux (2) bornes de recharge au parc municipal Maurice-Kirouac, le tout pour la somme de 6 850 $ plus les taxes applicable tel que décrit dans l'offre de service du 25 mai 2023.

Cette somme sera appropriée à la subvention reçue d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **141.06.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT AUX GRAVIERS DONCKIN SIMARD ET FILS INC. — TRAVAUX DE REMBLAIS ROUTE SAINT-ISIDORE – APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRES ET SABLIÈRES**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder un contrat aux Graviers Donckin Simard et fils inc. pour des travaux de remblais de la route Saint-Isidore pour la somme de 22 596 $ plus les taxes applicables et d'approprier cette somme au fonds carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 **142.06.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT À LA QUINCAILLERIE TREMBLAY LAROCHE INC. — ACQUISITION DE CLÔTURES À NEIGE**

Considérant le bris de plusieurs clôtures à neige suite aux événements des 23 et 24 décembre 2023 ;

Considérant que plusieurs clôtures sont à remplacer.

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à la Quincaillerie Tremblay Laroche inc. le contrat d'acquisition de clôtures à neige au montant de 6 748,20 $ plus les frais de transport et les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 18 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 **143.06.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT À CAM-TRAC SAG-LAC INC. (ZONE KUBOTA) — RÉPARATION D'UN VÉHICULE-OUTIL MOTORISÉ 4 X 4 (MULE)**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Cam-Trac Sag-Lac inc. (Zone Kubota) le contrat de réparation d'un véhicule-outil motorisé 4 x 4 (Mule) pour la somme de 6 790,48 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 **144.06.2023** **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — RÉSOLUTION ATTESTANT DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 129 052 $ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2022 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont les municipalités sont responsables ;

Considérant que les frais encourus admissibles s'élèvent à 694 050 $.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix atteste, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de la véracité des frais encourus relatifs à l'utilisation des compensations reçues en 2022 et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

4,3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 145.06.2023 AUTORISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CIRCUIT TOURISTIQUE « TOUR DU LAC-SAINT-JEAN »

Considérant que la Ville a reçu une proposition de Destination Lac-Saint-Jean pour la mise en œuvre du circuit touristique « Tour du Lac-Saint-Jean » qui vise à :

- Améliorer l'expérience touristique du voyageur par la mise en place de standards de qualité ;
- Inciter le voyageur à prolonger sa découverte de la destination en utilisant le tracé officiel et compléter son tour du lac ;
- Consolider et mieux structurer l'offre touristique autour du lac Saint-Jean ;
- Accompagner le voyageur avec un maximum de contenu sur la destination via une stratégie d'animation ;
- Favoriser la découverte du territoire par l'organisation de boucles hors circuit ;
- Optimiser la visibilité de la destination ;
- Accroître les retombées économiques et touristiques importantes pour le territoire.

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a adopté une planification stratégique ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est partenaire avec les MRC et la communauté de Mashteuiatsh de l'organisme à but non lucratif « Destination Lac-Saint-Jean » qui finance une partie du projet.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix confirme son approbation avec les informations reçues par Destination Lac-Saint-Jean (le trajet retenu, le nom officiel et le pictogramme) et s'engage à autoriser l'installation de la signalisation sur son territoire.
- D'autoriser M. André Fortin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tous les documents relatifs au projet ;
- De confirmer que la direction générale du service des loisirs et son personnel sont responsables du tourisme.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 146.06.2023 OCTROI DE CONTRAT À SPO ÉLECTRIQUE INC. — REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE L'ÉCLAIRAGE DU BÂTIMENT ANNEXE À L'ARÉNA, DE L'AIRE DE SERVICES ET DES CHAMBRES DE JOUEURS – APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant une baisse du niveau d'éclairage dans certaines parties du bâtiment annexe de l'aréna et de l'aire de services ;

Considérant l'âge des équipements d'éclairage, dont certains, dépassent 30 ans ;

Considérant les commentaires reçus les usagers ;

Considérant que la Ville est admissible à une subvention d'Hydro-Québec pour le

remplacement de ce type d'éclairage par une technologie au LED au montant de 3 500 $.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à SPO électrique le contrat de remplacement d'une partie de l'éclairage du bâtiment annexe à l'aréna, de l'aire de services et des chambres de joueurs pour la somme de 17 060 $ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme à la subvention d'Hydro-Québec et au surplus accumulé de la Ville.

M. Évans Potvin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il y a apparence de conflits d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **147.06.2023** **AUTORISATION DE SIGNATAIRE — ENTENTE PORTANT SUR LES CONDITIONS ORGANISATIONNELLES ENTRE LES ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX, SAINT-BRUNO ET ALMA**

Considérant que depuis plusieurs années les associations des hockeys mineurs de Lac-Saint-Jean Est vivent des difficultés communes notamment la baisse de l'implication parentale, divergence de classification de joueurs, etc.

Considérant qu'une entente a été soumise et acceptée par les membres lors des assemblées générales extraordinaires tenues par chacune des associations de hockey mineur.

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser Mme Patrica Labonté à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, l'entente entre les associations du hockey mineur d'Alma, de Saint-Bruno et de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix portant sur les conditions organisationnelles quant à la gestion, à la classification, à la formation des équipes et à leur encadrement pour le bon fonctionnement des activité de hockey.

Adoptée à l'unanimité

4,4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Assemblée générale de la Société des Loisirs
- Rencontre avec des citoyens
- Réunion de la Villa du presbytère
- Réunion du Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Réunion de l'Association du Hockey mineur
- Représentation à la Fête des Voisins
- Suivi du dossier de ramassage d'arbres dans le boisé du 3e Chemin
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Réunion Portes ouvertes sur le lac
- Réunion de la CIDAL
- Représentation au Gala de l'école Curé-Hébert
- Rencontre dans le dossier du caribou forestier
- Réunion de la RISISS
- Représentation à l'activité. Bénéfice de la Fête des récoltes de St-Gédéon
- Rencontre d'influenceur touristique
- Représentation à la Fête de la Pêche
- Représentation à la Soirée reconnaissance de l'Ordre des Bleuets

4.4.1 **148.06.2023** **REPRÉSENTATIONS, DONS ET SUBVENTIONS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	*Demande*	*Montant accordé*
Leucan Saguenay–Lac-Saint-Jean	Ultramarathon pour l'équipe *« Les Gros molets »*	500 $
Liberté à Vélo	Randonnée des bâtisseurs avec plus de 400 cyclistes	500 $
Plantation du mai Hébertville-Station 50e édition	Souper méchoui — Samedi le 3 juin	50 $/2 billets
Centre de femmes au quatre-Temps	Invitation au 5 à 7 de financement — Mercredi le 21 juin	130 $/2 billets
Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean	Campagne de financement 2023-2024	100 $
Corps de Cadet 752	Demande d'appui financier annuel	50 $
Traversée internationale du Lac-Saint-Jean	Campagne de financement — 69e Édition	225 $/2 personnes
Narval/Sauvetage sportif	Demande de financement — Championnats québécois de sauvetage sportif	Achat de visibilité : 125 $

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune Correspondance

6. AFFAIRES NOUVELLES

6,1 149.06.2023 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE MME AMÉLIE FORTIN

Mme Patricia Labonté présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur Madame Amélie Fortin, pianiste et musicienne de la région, pour avoir été reçue membre de l'Ordre du Bleuet lors du gala des lauréat-e-s 2023 tenu le 3 juin dernier. Son apport au rayonnement de notre région à travers une carrière internationale et son engagement envers le jeune public a largement été souligné.

Adoptée à l'unanimité

6,2 150.06.2023 MOTION DE EN FAVEUR DE LA FAMILLE DE MME DANIELLE BEAUMONT

M. Hervey Tremblay présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la famille de Mme Danielle Beaumont, décédée le 25 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Sur l'accès à la pêche dans la Rivière Couchepaganiche dans le secteur du 3e Rang Ouest.
- Sur les petits arbustes à couper au quai municipal du secteur Métabetchouan
- Sur la possibilité de publiciser le nouveau bassin au parc municipal Maurice-Kirouac.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier